

Dimanche 20 Avril 2025 VIDE GRENIER

De 9 h à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Peyruis

Tarif exposant :10 € le stand de 2 M linéaires avec 1 table et 1 chaise fournie. Grille : 3 €	
Renseignements: 07 75 73 41 77 / afdcprovence@hotmail.com	
	• • • • • • • • •
Votre inscription sera prise en compte dès réception de la demande d'autorisation d'inscription. Le dossier devra être constitué de :	et
d'une photocopie recto/verso de votre carte d'identité et d'un justificatif de domi e de votre règlement à l'ordre de « AFDC PROVENCE ».	cile , et
A retourner avant le <u>15 avril 2025</u> chez : Me ESQUIROL Anne, Association AFDC PROVENCE Résidence les Filioles 04160 Château Arnoux St Auban ou <u>afdcprovence@hotmail.com</u> OU par virement bancaire.	
L'acquittement du droit de place fixé à 10 € pour un stand de 2 mètre linéaire, avec u table et chaises fournies, et possibilité de grilles 3 €.	ine
Je soussigné (e), Nom : Prénom : Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Téléphone:	
Email: Nºniàco d'identité:	
N°pièce d'identité : par : par :	

Je déclare avoir reçu un exemplaire de **demande d'autorisation et d'inscription** (voir au dos)et m'engage à le respecter.

Demande d'autorisation et d'inscription

Vide-grenier du 20 avril 2025 à Peyruis

Nom et Prénom *	
Téléphone *	
Émail *	
Nombre d'emplacement (s)*	

Je sollicite l'autorisation de m'installer à Peyruis (dans la salles des fêtes), le 20/04/2025 sous le numéro de stand qui me sera attribué afin de participer au vide-grenier organisé par l'association AFDC PROVENCE Association Fibromyalgie – Douleurs Chroniques.

Je m'engage à :

- -- Vendre **uniquement** des objets usagés autorisés par la réglementation en vigueur,
- -- Vendre des objets m'appartenant étant entendu qu'un contrôle concernant le recel desobjets volés pourra être fait à tout moment le jour de l'activité,
- -- Décliner la responsabilité de l'organisateur sur la provenance des objets vendus,
- -- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation des exposants qui vendraient des produits alimentaires ou neufs (Article L310-2 du Code du Commerce),
- -- Être couvert par une responsabilité civile personnelle en cours de validité en cas d'incident sur le lieu de l'activité,
- -- Les emplacements seront attribués par les organisateurs à partir de 7 h.
- -- Les emplacements non occupés à 8 h 45 seront considérés comme libres et seront attribués aux personnes en attente de place. La totalité du montant de leur réservation reste acquis à l'association
- -- Les exposants absents le jour du vide-grenier perdront les droits d'inscriptions.
- -- Respecter sur le lieu de l'activité la tranquillité de celle-ci. Dans le cas contraire, l'organisateur pourra m'exclure à tout moment, l'exposant est tenu de laisser à la fin de l'exposition, son emplacement aussi propre et dans l'état où il l'a trouvé à son arrivée.

Ne rien laisser sur place en fin de journée

<u>Les inscriptions se font j</u>	<u>jusqu'à épuisement</u>	<u>des</u>	<u>places disponibles</u>
	,	,	/ 2025
Fait à	, le	/	/ 2025
Signature :			

L'association AFDC PROVENCE traite les données recueillies pour pouvoir vous contacter dans le cadre de votre inscription à notre évènement. La base légale est le consentement.